



5 MARS : NON À UNE RÉGRESSION DES DROITS SOCIAUX, OUI À UNE VÉRITABLE SÉCURISATION DE L'EMPLOI.

Public, privé : nous ne voulons pas d'une loi qui facilite la flexibilité et les licenciements.

Les organisations syndicales CGT, FO, FSU, Solidaires de l'Orne réunies le 18 février 2013 affirment que l'accord national interprofessionnel du 11 janvier sur l'emploi dit « pour un nouveau modèle économique et social au service de la compétitivité des entreprises et de la sécurisation de l'emploi et des parcours professionnels des salarié-es » signé par le patronat (MEDEF, CGPME, UPA, ...) et des organisations syndicales minoritaires (CFDT, CFTC, CFE-CGC) marque une grave régression des droits sociaux pour tous les salarié-es du secteur privé et du secteur public.

C'est un marché de dupes qui ne vise pas à sécuriser l'emploi mais à faciliter les licenciements, à accentuer la précarité et la flexibilité.

Si cet accord devenait une loi, ce serait par exemple :

Mobile ou viré (article 15).

Les salarié-es pourront être licencié-es pour motif personnel en cas de refus de mobilité.

Généralisation du chantage à l'emploi (article 18).

Les salarié-es qui refusent l'application d'un accord collectif de baisse de salaire ou d'augmentation du temps de travail seront licencié-es pour motif économique individuel.

Le motif de licenciement sera inattaquable.

Faciliter les licenciements (article 20).

Le patronat pourra décider de la procédure de licenciement et du contenu du plan social par simple accord d'entreprise.

Il pourra licencier plus rapidement et plus facilement.

Les patrons à l'abri des juges (titre 5).

Les possibilités des recours juridiques des salarié-es sont limitées dans le montant et la durée.

Pour la contestation des licenciements au Conseil des Prud'hommes, la durée de recours juridique est réduite de 5 ans à 24 ou 36 mois.

C'est une mesure injuste qui favorise l'impunité patronale.

Cette journée nationale doit exprimer un refus de l'austérité et de la flexibilité, l'exigence de réponses nouvelles pour les droits sociaux, l'emploi, l'augmentation des salaires et des pensions.

Le 5 mars : toutes et tous dans l'action avec arrêt de travail, toutes et tous à la manifestation pour empêcher un recul des droits des salarié-es.

**Manifestation à Alençon à 11 h 00 devant la Préfecture
Rassemblement à Flers à partir de 16 h 30 Place du Marché**